

Nitsavim

8 Septembre 2018
28 Elloul 5778

1049

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La création du monde

Il est intéressant de noter que la section de Nitsavim est toujours lue dans la période de Roch Hachana, ce qui laisse entendre l'existence d'un lien étroit entre celle-ci et le premier jour de l'année où tous les membres du peuple juif sont jugés par le Très-Haut.

Il est précisé que le Saint béni soit-Il entama la Création du monde le 25 Eloul et créa l'homme, qui en est l'élite, le 1er Tichri, soit à Roch Hachana. Par ailleurs, il est rapporté que le jour même où Il le créa, Il le fit entrer dans le jardin d'Eden et le mit en garde contre l'interdiction de consommer du fruit de l'arbre de la connaissance. Mais, en dépit de cet avertissement, Adam fauta, se laissant convaincre par sa femme, Eve, elle-même tombée sous les séductions du serpent. A priori, l'Eternel désirait juger le premier homme immédiatement après son péché ; néanmoins, du fait que le Chabbat avait déjà commencé, Il remit ce jugement à la sortie de celui-ci, où Il le chassa du jardin d'Eden.

Dès lors, nous nous heurtons à une difficulté : si c'est l'homme qui fut créé à Roch Hachana, pourquoi ce jour est-il appelé « anniversaire de la Création » ? C'est que, comme nous l'avons souligné, l'homme en représente l'élite ; aussi, lorsqu'il fut créé, c'est le monde entier qui fut à la fois couronné par son constituant principal et qui trouva sa justification, l'univers n'ayant vu le jour que pour lui.

Comme nous le savons, le Saint béni soit-Il a libéré les enfants d'Israël d'Egypte afin de leur donner la Torah, si bien que s'ils n'avaient pas été prêts à la recevoir, ils n'auraient pas été délivrés et nous, ainsi que nos enfants, aurions encore été sous la botte égyptienne. Autrement dit, c'est la Torah qui a tenu lieu de mérite à nos ancêtres pour leur donner droit à la libération d'Egypte. Dans la même veine, l'homme est le but ultime de la Création, au point que sans lui, l'univers n'aurait pas mérité d'être créé. Ainsi, en tant que couronne de la Création, l'homme justifie l'existence de celle-ci, et l'anniversaire de sa création, à Roch Hachana, peut bien être considéré comme celui du monde.

Le Ohev Israël, que son mérite nous protège, demande dans son ouvrage (Nitsavim, premier verset) pourquoi Moché, après avoir dit : « Vous êtes placés aujourd'hui, vous tous » (Dévarim 29, 9), détaille ensuite les différentes couches composant le peuple juif, alors que l'expression « vous tous » les inclut déjà. Et d'expliquer qu'à Roch Hachana,

Dieu ne juge pas uniquement Son peuple, mais également le reste du monde, les non-juifs, ainsi que les règnes minéral et végétal. Selon quels critères le sort de l'humanité est-il donc fixé ? En fonction du niveau spirituel des enfants d'Israël : s'ils sont liés à la Torah et veillent à observer la parole divine, le Saint béni soit-Il jugera le monde positivement, mais dans le cas où ils tournent le dos au Créateur et à la Torah, Son verdict sera sévère et tous devront être frappés pour leur méconduite.

Ainsi, l'expression « vous tous » se réfère à l'ensemble de la Création, alors que les différentes catégories énumérées n'en constituent pas le détail exhaustif, mais renvoient aux diverses classes constituant uniquement le peuple juif. Les mots de Moché sont donc bien choisis et ne font pas double emploi.

Nous pouvons répondre à cette question d'une autre manière. A travers cette insistance, Moché désirait signifier aux enfants d'Israël que, bien qu'ils fussent composés de multiples couches différentes, ils devaient se considérer comme une seule entité, partageant la même identité, comme le suggère l'expression « vous tous ». En d'autres termes, il leur incombait d'œuvrer en faveur de la solidarité et c'est justement le règne de cette vertu parmi eux qui leur vaudrait d'être inscrits et scellés pour la vie et la paix.

Si c'est à Roch Hachana que nous nous tenons devant Dieu pour être jugés, nous devons considérer que nous le sommes également tout au long de l'année et nous comporter en conséquence. Quand le Saint béni soit-Il constate que Ses enfants se tiennent face à Lui, toute l'année durant, comme s'il s'agissait des jours de repentir et de miséricorde, Il se comporte Lui aussi à leur égard selon cet attribut et ne prononce à leur sujet que de bons décrets qui englobent également le reste de l'humanité.



Paris * Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Prineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 28 Eloul, Rabbi Its'hak Akrich

Le 29 Eloul, Rabbi Chlomo Amarillo

Le 1^{er} Tichri, Rabbi Yéhouda Ayache

Le 2 Tichri, Rabbi Yossef Rozovsky

Le 3 Tichri, Rabbi Yossef Vital

Le 4 Tichri, Rabbi Avraham ben Yé'hïel

Le 5 Tichri, Rabbi Baroukh Chalom Halévi Achlag



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Une deuxième chance

C'est l'histoire d'un jeune Marseillais qui vivait à des années-lumière de la Torah et des mitsvot. Bien qu'il eût un frère à Lyon, il ne me connaissait pas et n'avait même jamais entendu parler de moi, jusqu'au moment où sa vie connut un tournant.

Il fut grièvement blessé lors d'un terrible accident de voiture. Après de multiples opérations et différents traitements, il était toujours plongé dans le coma. Son état était si grave que les médecins qui le prenaient en charge perdirent tout espoir. Ils ne lui donnaient plus aucune chance.

En entendant cela, son frère téléphona à la Yéchiva de Lyon et demanda au secrétaire – c'était à l'époque le Rav Chimon Halimi zal – à me parler d'urgence.

Du fait que je séjournais au même moment avec ma famille à Nice, il lui expliqua qu'il n'était pas possible de me contacter pour le moment.

Mais l'autre insista, suppliant le secrétaire de lui rendre l'immense service de me contacter malgré tout, son frère se trouvant à Marseille entre la vie et la mort.

Le secrétaire de la Yéchiva prit note du nom du malade, puis me contacta afin de me demander de prier pour qu'il guérisse, par le mérite de mes ancêtres.

Or, voilà que, le lendemain, le blessé ouvrit les yeux. Les premiers mots qu'il prononça, après avoir repris connaissance, furent les suivants : « Où est Rabbi David Pinto ? »

Les membres de la famille furent stupéfaits de le voir réveillé et, plus encore, de cette question inattendue. En effet, le

malade ne me connaissait ni ne m'avait jamais vu ! « Rabbi David Pinto n'est pas là ; il est actuellement à Nice », lui répondirent-ils.

Le jeune homme accepta cette réponse sans mot dire et demanda alors à ses proches de lui apporter un talit et des téfillin pour qu'il les porte. C'était une première. Ses proches se hâtèrent de lui donner satisfaction, après quoi ils lui demandèrent des explications à ces demandes étranges.

Le jeune blessé, qui venait tout juste de reprendre conscience, passa alors aux révélations :

« Quand j'étais dans le coma, j'ai senti que mon âme montait au Ciel où j'ai vu les âmes de nos proches disparus qui m'ont expliqué que je devais les suivre, car mon heure de quitter le monde était arrivée. J'ai ressenti une peur intense et refusé de les suivre. C'est alors que j'ai entendu une voix déclarer : "Laissez-le revenir à la vie, car sur terre, le Rav David 'Hanania Pinto prie pour lui par le mérite de ses saints ancêtres !" Avant de me laisser redescendre sur terre, on m'a posé une condition : porter le talit et les téfillin tous les jours. À cet instant, mon âme a réintégré mon corps et j'ai ouvert les yeux. »

Ainsi se conclut le témoignage poignant de ce jeune homme qui, grâce à D.ieu, se rétablit peu à peu, tout en renforçant sa pratique du Judaïsme et en développant sa émouna. Depuis le moment où il est revenu à la vie, il s'est scrupuleusement attaché à porter tous les jours tsitsit et téfillin et a fondé par la suite un foyer juif digne de ce nom.



Paroles de Tsaddikim

La distribution des tâches

Plus que quelques jours, bientôt quelques heures, jusqu'à l'heure la plus décisive de notre vie où notre sort de l'année à venir, 5779, sera décidé dans ses moindres détails.

« Je suis monté dans un taxi avant Roch Hachana, raconte le Rav Stein chelita, et voilà ce qu'il m'a dit : "Je ne comprends pas pourquoi vous avez si peur, vous autres Rabbins. Personnellement, je me suis toute l'année comporté en bon Juif, je n'ai fait de mal à personne et, la plupart de la journée, je travaille pour mon gagne-pain. Honnêtement, je pense être prêt pour Roch Hachana. D'ailleurs, j'ai même acheté des poissons et une place à la synagogue près de la bouche de climatisation."

« Lorsque j'ai entendu cela, poursuit le Rav Stein, j'ai senti des frissons parcourir mon corps : combien certaines personnes sont-elles loin de comprendre ce qu'est Roch Hachana ! Elles ignorent la manière dont D.ieu juge l'homme, vérifiant s'il a bien observé les lois de la Torah : relations interhumaines, préservation du regard, lois du Chabbat... Il suffit d'ouvrir le journal tous les jours pour constater que le Créateur ne se repose pas un seul instant. Qui peut retenir ses larmes quand on lit le passage de la prière : "A Roch Hachana, ils sont inscrits et à Kippour, ils sont scellés. Combien mourront et combien naîtront (...)" ? »

A Roch Hachana, on ouvre une liste dans les cieux et on proclame : « Qui sera serein ? » – quel homme méritera cette année de jouir de la sérénité et lequel, au contraire, sera tendu et soucieux ? « Qui sera rabaissé et qui élevé ? » – qui sera licencié ou diminué dans son salaire et qui sera rehaussé dans son travail ou responsable d'une tâche importante ? Quelle femme jouira de bons traitements et égards de la part de son mari et de ses enfants et laquelle n'aura pas cette prérogative ? Cela aussi est déterminé à Roch Hachana, cette année, jeudi matin lors de la prière ! C'est pourquoi, affirme Rav Israël Salanter zatsal, tout homme a l'obligation d'implorer le Créateur à ce moment crucial pour chaque détail de sa vie : tranquillité, santé, réussite, gagne-pain, joie, paix conjugale...

Rav 'Haïm Fridlander zatsal, auteur du Sifté 'Haïm, écrit au nom du Ram'hal que le jour de Roch Hachana, le Saint béni soit-Il distribue à tout Juif une part dans la mission de Le couronner dans le monde l'année à venir. Par exemple, untel méritera une année sereine afin de pouvoir se vouer à l'étude de la Torah sans être incommodé par des dérangements. Un autre jouira d'une excellente santé de sorte qu'il puisse pratiquer de la bienfaisance, aider les nécessiteux et soutenir les Yéchivot. Une dame retirera de la satisfaction de ses enfants et de son travail pour qu'elle soit en mesure d'honorer davantage son mari et d'inviter ainsi la Présence divine à se déployer parmi eux.

DE LA HAFTARA



« Je veux me réjouir pleinement en l'Eternel (...) » (Yéchaya 61)

Lien avec le Chabbat : cette haftara est la septième et dernière des sept haftarot de consolation lues à partir du Chabbat suivant le 9 Av.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Les vices, un péché ou une mauvaise conduite ?

Celui qui constate que son prochain est fier ou coléreux, même si ces tares constituent un réel interdit, n'a pas le droit de le raconter, car la plupart des gens pensent qu'elles ne correspondent pas à un vrai interdit, mais que les vertus sont simplement une bonne conduite et que celui qui s'en éloigne n'est pas considéré comme un mécréant.



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

Les ouvrages saints rapportent, au nom du Talmud de Jérusalem, qu'à Roch Hachana, l'homme n'est pas jugé en fonction de ses actes passés, mais d'après l'état spirituel dans lequel il se trouve en ce jour – sa conduite, son langage et ses pensées. Si, à ce moment-là, son cœur est empli de bonnes dispositions, il sera considéré comme un juste parfait et inscrit et scellé pour la vie. Même s'il lui est parfois arrivé, l'année écoulée, de témoigner de la nonchalance, de médire ou de céder à ses vices, le fait qu'il se soit comporté comme il se doit une journée entière est le signe qu'il a changé et est devenu un autre homme.

Le Machguia'h, Rav Chlomo Wolbe zatsal raconte l'histoire d'un grand homme jouissant de cette réputation. Un individu, désireux de vérifier l'authenticité de ce fait, voyagea jusqu'au village de ce dernier auquel il demanda l'hospitalité pour trois jours. Mais, au terme de son séjour, il n'avait rien relevé de particulier, tout semblait ordinaire. Il repartit bredouille et déçu.

Lorsqu'on lui demanda s'il avait noté chez cet homme une mauvaise conduite ou s'il avait une critique à formuler à son sujet, il répondit par la négative : il se comportait tout à fait normalement, ni de façon bizarre ni exorbitante. On lui expliqua alors : c'est là toute sa grandeur ! « Si, durant les trois jours consécutifs que tu as passés chez lui, tu n'as rien relevé de problématique, c'est le signe que c'est un grand homme !

D'après cela, nous comprenons pourquoi il suffit qu'un Juif fasse preuve d'une bonne conduite le jour de Roch Hachana et se conforme aux halakhot, sans la moindre faille, pour qu'il soit considéré comme un juste. La sainteté de ce jour, conjuguée à l'habitude qui deviendra une seconde nature, fait de ce Juif un Tsaddik méritant un jugement favorable.

Soulignons qu'il ne suffit pas de se comporter correctement durant les prières de Roch Hachana, mais également tout au long de la journée, car on ignore à quel instant on est jugé. Il convient donc d'être tout le temps vigilant, aussi bien au niveau de ses actes que de ses paroles et de ses pensées. On se gardera de prononcer des propos futiles et, a fortiori, des paroles interdites.

Plutôt que d'attendre les jours de repentir suivant Roch Hachana pour corriger nos actes, il nous incombe de le faire dès ce jour du jugement, d'autant plus qu'alors, nous ne sommes pas jugés d'après notre passé, mais selon notre niveau présent.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David Hanania Pinto chelita



Un enthousiasme perpétuel

Dans les communautés juives, la coutume est de réciter le psaume 27 durant le mois d'Eloul : « De David. Le Seigneur est ma lumière et mon salut (...) » Dans la suite de ce chapitre, nous pouvons lire : « Il est une chose que je demande au Seigneur, que je réclame instamment, c'est de séjourner dans la maison de l'Éternel tous les jours de ma vie, de contempler la splendeur de l'Éternel et de fréquenter Son sanctuaire. »

Le roi David ne quémada pas les honneurs ni la gloire, mais ne demanda qu'une seule chose : pouvoir « séjourner dans la maison de l'Éternel » et ressentir de l'enthousiasme dans l'étude de la Torah et l'accomplissement des mitsvot, comme s'il s'agissait de la première fois qu'il se rendait au Temple. Le choix de ce chapitre des Tehilim pour les jours de miséricorde n'est pas fortuit : il vise à nous réveiller et à nous faire prendre conscience que notre mission dans ce monde est de servir le Créateur dans un esprit de perfection, et ce, en séjournant dans Sa demeure pour y étudier la Torah jour et nuit. Car seule l'étude de celle-ci apporte à l'homme une protection sur les membres de son corps contre la séduction du péché. Plus on veille à s'assurer une telle protection et plus on aura le mérite de résister à l'épreuve et de se présenter ainsi au jugement dans un état de pureté.

Le roi David était roux et donc, naturellement attiré par le désir. Conscient de sa nature, il luttait de toutes ses forces contre le désir en s'attachant à la Torah qui protège et préserve l'homme du péché.

Lorsqu'il se maria avec Batchéva avant l'heure, il ne cessa de regretter sa faute et la reconnut en disant : « mon péché est sans cesse sous mes regards » (Téhilim 51, 5). Bien que nos Sages aient affirmé (Chabbat 56a) que « quiconque dit que David a fauté se trompe », il se sentit coupable et s'affligea de ce fait tout le reste de son existence. Comme l'enseigne nos Maîtres, plus l'homme est grand, plus son mauvais penchant l'est également. Aussi, les justes sont-ils, toute leur vie durant, occupés à étudier la Torah et à se repentir, afin de neutraliser l'influence néfaste de leur mauvais penchant.

Il est recommandé de réciter le chapitre 27 des Tehilim avec une grande ferveur et non pas machinalement. Puisse cette récitation déverser sur nous l'influx bénéfique de la Torah et du repentir du roi David qui aspira toute sa vie à se rapprocher de l'Éternel – et pas uniquement lors des jours de repentir.



EN PERSPECTIVE

Agir pour nos enfants

« Convoques-y le peuple entier, hommes, femmes et enfants (...) » (Dévarim 31, 12)

Pourquoi l'homme doit-il fournir tant d'efforts et se sacrifier pour l'éducation de ses enfants, alors que la Torah promet explicitement : « car la bouche de sa postérité ne l'oubliera point » ?

Mais, comme nous le savons, afin de mériter une promesse, nous devons susciter un éveil « d'en bas » en accomplissant une action, afin de permettre à cette promesse de se traduire concrètement. Concernant l'éducation, que nous est-il demandé de faire ?

L'Admour de Gour, auteur du Sfat Emet, explique que le père doit avant tout enseigner la Torah à son fils. Toutefois, d'autres actions dont l'effet immédiat n'est pas perceptible sont également comprises dans ce devoir. Par exemple, tout effort investi dans le but de rapprocher son enfant de la Torah, même si on ne remarque pas tout de suite le résultat, entraîne un éveil en bas et, dans ce sillage, permet à l'enfant d'être réceptif à l'influence de la Torah.

Telle est en effet la récompense promise aux parents qui amènent leurs jeunes enfants au rassemblement général, ordonné par notre verset introductif. Si ceux-là ne sont certes pas en mesure de tout comprendre, il est crucial que les parents se sacrifient pour les amener. La dévotion qu'ils témoignent ainsi aura vite fait de porter ses fruits et ils grandiront dans la voie de la Torah. Quelle plus belle récompense pourrait-on promettre aux parents ?



DES HOMMES DE FOI

*,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto*

En 1999 (5759), Rav Yéchoua Derhy vint à Mogador avec son épouse afin de participer à la hilloula du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal.

Avant d'arriver à la hilloula, Rav Yéchoua pensa aller demander une bénédiction à notre Maître chelita, mais il n'avait pas d'argent pour lui faire un don, à l'exclusion de ce qu'il avait mis de côté pour ses propres besoins.

Son épouse, qui sentit ses hésitations, lui conseilla de ne pas aller chez le Rav. Mais le mari ne tint pas compte de ses paroles et lui répondit qu'il donnerait ses économies.

Son épouse s'y opposa fermement :

« Si tu donnes nos économies, comment allons-nous passer les fêtes de Tichri qui approchent ?

- Hachem aura pitié de nous », lui répondit-il.

Elle essaya de nouveau de le convaincre, mais il ne l'écouta pas et entra chez le Rav.

Il posa sur son bureau une enveloppe contenant mille francs. Quand il ressortit, son épouse lui reprocha en criant : « Comment as-tu pu donner au Rav tout notre argent ?

- Et comment peut-on aller à la hilloula du Tsaddik sans faire un don à son descendant ? lui répliqua-t-il.

- Mais tu aurais très bien pu te contenter de donner une partie de la somme ! » renchérit-elle.

Rav Yéchoua la calma en lui disant :

« Par ce mérite, D.ieu va nous faire vivre des miracles afin que nous puissions célébrer les fêtes dans la joie et dans la paix. »

Après la hilloula, le couple retourna chez lui à Casablanca. Ils n'étaient pas encore arrivés chez eux qu'un Juif, qu'ils ne connaissaient pas, s'approcha d'eux et leur demanda : « Avez-vous de l'argent pour acheter le nécessaire pour les fêtes ?

- Non », répondit Rav Yéchoua.

L'inconnu sortit mille francs de sa poche et les lui remit.

Qui était-ce ? D.ieu seul le sait.

Témoin de la grandeur de la délivrance divine – la somme qu'ils avaient donnée en l'honneur du Tsaddik leur avait été intégralement remboursée – la femme se réconcilia avec son mari. Toute la nuit, ils évoquèrent la sainteté du Tsaddik et la manière dont ils avaient été récompensés, en plus du salaire de cette mitsva qui les attendait dans le Monde futur.